

Communiqué aux médias

Licenciement collectif chez BNP Paribas (Suisse) SA L'ASEB exige que les employés soient informés sur leurs droits

Zurich, Genève, le 29 novembre 2019 - BNP Paribas (Suisse) SA annonce à son personnel un licenciement collectif de 250 personnes. Ce faisant elle ne mentionne sciemment pas les droits des collaborateurs de s'informer mais les intimide au contraire en leur transmettant un document soi-disant confidentiel avec les éléments de la procédure de consultation. L'Association suisse des employés de banque (ASEB) met l'établissement en demeure de corriger ce manque d'information en réunissant une nouvelle assemblée du personnel en présence de représentants de l'ASEB pour répondre aux questions et aux craintes légitimes des employés, conformément à la tradition du partenariat social en Suisse.

Liberté de s'organiser pour défendre ses droits

Il n'y a pas de commission du personnel élue à la banque BNP Paribas. Cet établissement n'est pas non plus signataire de la convention collective du secteur (Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire). BNP Paribas se targue de respecter les droits syndicaux en signant un accord avec UNI Global, la faitière des organisations syndicales au niveau mondial dénommé « Accord Droits fondamentaux et socle social de BNP Paribas ». Mais la banque viole les droits du travail et la tradition du partenariat social en Suisse en ne donnant pas à ses employés les moyens de s'organiser pour intervenir valablement dans la procédure de consultation en cas de licenciement collectif et dans la négociation d'un plan social.

Pour cette raison, l'ASEB somme la banque de réunir une assemblée du personnel dans les différents sites où elle est présente en Suisse, afin de permettre une information correcte des salariés et de leur donner la possibilité de s'organiser, en mandatant l'ASEB pour défendre leurs intérêts s'ils le souhaitent. Pour eux, il est particulièrement important de bénéficier du soutien d'un partenaire expérimenté comme l'ASEB dans une procédure qui sera déterminante pour les personnes qui perdront leur emploi, mais aussi pour celles qui resteront employées. En effet, ces dernières aussi doivent pouvoir continuer à travailler dans un climat exempt de peurs et de pressions. Les employés de BNP Paribas (Suisse) SA ont le droit de recourir aux conseils et de bénéficier du soutien d'une organisation de salariés reconnue dans la branche.

Plus d'informations :

Denise Chervet, directrice de l'ASEB, Tél : +41 79 408 92 40
Clément Dubois, responsable régional, Tél. : +41 22 810 27 13